



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE



OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

**Cherchez à tirer parti des
opportunités offertes par les
obligations souveraines de la zone
euro**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

OBLIGATAIRES

Article 8

au sens de la réglementation SFDR

OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

- Un processus d'investissement ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères ESG et bénéficiant du label ISR de l'État français
- Un accès aux obligations émises ou garanties par des Etats de la zone euro et aux titres supranationaux
- Une gestion active des taux d'intérêt basée sur la sélection de titres et la gestion de la sensibilité

BÉNÉFICIEZ D'UNE GESTION ISR ACTIVE QUI CHERCHE A S'ADAPTER A L'ENVIRONNEMENT DES MARCHES DE TAUX

Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds cherche à tirer parti de toutes les opportunités d'investissement au sein des obligations d'Etat de la zone euro à travers une gestion ISR active, de conviction, prudente et opportuniste. La sensibilité* cible d'Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds se situe dans une fourchette comprise entre 3 et 9 et une fourchette de sensibilité maximum autorisé de 1 à 15. L'équipe de gestion a la possibilité d'adapter son exposition sur les différents titres des États membres de la zone euro en fonction de ses anticipations de fluctuation des taux d'emprunt propres à chacun de ces pays.

L'équipe de gestion sélectionne des titres tout en accordant une attention particulière au choix des émetteurs, selon une analyse financière et extra-financière. Ce choix est d'autant plus important que le nombre de pays émetteur est restreint.

**La sensibilité d'une obligation ou d'un portefeuille obligataire mesure la variation de sa valeur en pourcentage, induite par une variation de 1% des taux d'intérêt.*

CONFIEZ LA GESTION DE VOTRE INVESTISSEMENT A UNE EQUIPE D'EXPERTS DE LA DETTE SOUVERAINE

Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds est géré par une équipe ayant plus de 20 ans d'expérience et constituée de spécialistes de la gestion obligataire, des taux d'intérêt et de l'inflation. L'équipe de gestion s'appuie sur le scénario macroéconomique d'Ostrum Asset Management pour établir ses vues sur le marché de la dette souveraine en zone euro, au sein des Comités de spécialistes. À partir de ses convictions, l'équipe de gestion définit ensuite un portefeuille modèle et sélectionne les titres en étant particulièrement attentif au choix des émetteurs ainsi qu'à la sensibilité des titres en portefeuille.

POINT D'ATTENTION Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 3 ans minimum.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Ostrum Asset Management.

Les références à un classement, un label, un prix ou une notation ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs du fonds. Pour plus d'informations sur le label ISR de l'Etat français, voir www.lalabelisr.fr.



Voir
définition
page 4

PROFITEZ D'UN PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ISR

Le fonds a été accrédité par le label ISR de l'État français. Nous plaçons donc les facteurs ESG (Environnement, Social, Gouvernance) au centre de notre gestion : 1. analyse de la matérialité des facteurs ESG sur la qualité des émetteurs, et 2. objectifs et mesures de la qualité ESG intégrés au processus de gestion : scores ESG, indicateur environnemental - intensité en carbone, Indicateur social - dépenses publiques en matière de santé et d'éducation. Deux indicateurs supplémentaires sont suivis (sans limite de seuil) : Gouvernance-Parité dans les parlements nationaux et Droits de l'homme-Parité dans l'accès à l'éducation.

L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

DEUX QUESTIONS AUX GÉRANTS D'OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

Quelles sont les particularités de la gestion d'Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds ?

Avec Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds, les moteurs potentiels de performances sont divers. Nos analyses et recherches nous permettent d'évaluer les titres que nous avons en portefeuille d'un point de vue financier, extra-financier et en valeur relative, et de varier notre exposition géographique. Notre stratégie consiste également à avoir une gestion active de la sensibilité du portefeuille et des courbes d'intérêts des pays de la zone euro. Enfin nous investissons également sur différentes maturités afin de chercher à tirer parti des taux d'intérêt qui nous semblent les plus attractifs en termes de rendement.

Comment sélectionnez-vous les titres sur lesquels vous décidez d'investir ?

La gestion d'Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds s'appuie sur des comités de spécialistes transverses qui analysent les paramètres macroéconomiques afin de chercher à anticiper les mouvements de marché et exploiter les tendances sur les taux, les spreads⁽¹⁾, les flux et l'inflation. La sélection des pays est faite en fonction de leur qualité financière et extra-financière. Nous détectons ainsi les opportunités d'investissement et mettons en œuvre ces opportunités au sein de notre portefeuille. La gestion allie une approche discrétionnaire à des outils quantitatifs développés en interne pour appuyer la prise de décisions.

(1) Écart entre le taux de rendement actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt « sans risque » de même durée. Il représente la prime de risque que l'émetteur doit offrir à l'investisseur pour rémunérer le risque qu'il prend en investissant dans son titre. Plus l'investissement est risqué, plus la prime de risque offerte doit être élevée.

PROFIL DE RISQUE

Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le fonds est soumis aux risques suivants : risque lié aux acquisition et cession temporaires de titres et à la gestion des garanties financières, risque lié à la classification, risque de taux, risque de crédit, risque lié à l'inflation, risque lié à l'exposition, risque de gestion discrétionnaire, risque de contrepartie, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment managers International.

Indicateur Synthétique de Risque (ISR)* : 1 2 **3** 4 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



Isabelle
SANSON



Abdelaatik
DNIGUER

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la SICAV est double : obtenir une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan EMU global (niveau de clôture) par une gestion active de la sensibilité et de la courbe des taux des différents Etats de la zone euro et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) sur la durée minimale de placement recommandée supérieure à 3 ans. Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

EN SAVOIR +

	Part R	Part I
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Ostrum Asset Management	
Risque de perte en capital	Oui	
Nature juridique	Société d'Investissement à Capital Variable de droit français (SICAV)	
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance libellés en euros	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	3 ans minimum	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	JP Morgan EMU global. Cet indice est représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone euro quelles que soient leurs maturités. Il est calculé coupon inclus et est disponible sur le site : www.jpmorgan.com . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie	0%	
- d'investissements durables	20%	
Date de création	19/01/1994	
Code ISIN	FR0000003196	FR0010655456
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
Frais d'entrée⁽¹⁾ maximum	3 % acquis au réseau distributeur	Néant
Frais de sortie⁽¹⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,70 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,462%	0,45 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre • dont rétrocession au réseau distributeur : 0,09%
Frais de transactions	0,2% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons	
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	
Souscription minimale initiale	Un dix millième d'action	100 000 €
Valeur liquidative d'origine	152,45 €	100 000 €
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	12h30	
Indicateur Synthétique de Risque⁽²⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0000003196/detail> et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010655456/detail> ou sur le site <https://www.ostrum.com/fr>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0000003196/detail> et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010655456/detail>.

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.



Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable. Les principales caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr>. Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et Ostrum Asset Management qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et Ostrum Asset Management sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, Ostrum Asset Management et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en août 2024.

Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds est une SICAV de droit français gérée par Natixis Investment Managers International (délégataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880 €. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100